

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUILLET 2024

Convocation du 2 juillet 2024

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), ANNIE ZACCHERINI (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 7 juin est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

2024-038 Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

Le Maire de Bréval,

VU les dispositions des articles L2122 et L2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération n° 2022-95 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval en date du 25 novembre 2022, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
 VU la délibération n° 2024-023 du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre de lancer l'étude relative à la réalisation de l'aménagement de locaux périscolaires rue Lecomte Denis

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les transferts suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(21) – 21351 Bâtiments publics	- 19 800,00 €		
(20) – 2031 Frais d'étude	19 800,00 €		
Total	0 €	Total	0 €

Article 2 : Conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

Article 3 : Le maire de Bréval et la responsable du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

2024-039 Signature proposition d'honoraire étude d'aménagement des locaux 2 rue de la Sergenterie

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;
VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
VU la proposition d'honoraires communiquée par la SAS Atelier d'Architecture correspondant à une mission complète pour la transformation du cabinet médical sis 2 rue Lecomte Denis en locaux périscolaire
VU les crédits disponibles

DECIDE

Article 1 : De signer la proposition d'honoraires du cabinet SAS Atelier d'Architecture correspondant à une mission complète pour la transformation d'un cabinet médical en locaux périscolaires, comprenant une phase d'étude puis une phase de maîtrise d'œuvre des travaux réalisés pour un montant de 19 800 €

Article 2: Les dépenses seront imputées à l'article 2031

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

2024-040 Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

Le Maire de Bréval,

VU les dispositions des articles L2122 et L2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n° 2022-95 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval en date du 25 novembre 2022, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
VU la délibération n° 2024-023 du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de payer la société M.D.B qui a réalisé une étude de l'état sanitaire du clocher de l'église de Bréval pour un montant de 11 027,32 € suivant devis n° 19070383 signé le 1^{er} décembre 2023

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les transferts suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(21) -- 21351 Bâtiments publics	- 11 027,32 €		
(20) -- 2031 Frais d'étude	11 027,32 €		
Total	0 €	Total	0 €

Article 2 : Conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

Article 3 : Le maire de Bréval et la responsable du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

DELIBERATIONS**2024-041 Dénomination de voies communales**

Par délibération 2024-036 du 7 juin 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et nommé une commission dédiée à la réalisation de cette mission.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération), proposés par la commission « Adressage »
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

- 16 voix pour
- 1 voix contre
- 0 abstention

DECIDE de valider les propositions de la commission adressage telles qu'annexées à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2024-042 Convention anticipée pour la reprise de la voirie et de parties communes programme OAP 6 Rue du Parc

La société LE PARC DES MOISSONS, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 928 187 889, envisage de réaliser une opération de construction sur un ensemble de terrains situé dans la Commune de BREVAL, rue du parc, laquelle comprendra à terme 46 logements pour une surface de plancher totale de 3378m² dont 338m² en locatif social, répartis de la manière suivante :

- 16 maisons individuelles ;
- 30 logements collectifs en accession à la propriété ;

Cette opération va faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (soit un permis valant division). Le projet prévoit notamment la création de voies nouvelles et de parties communes.

Le code de l'urbanisme, article 442-7 et 442-8 prévoit que la demande d'autorisation d'urbanisme prévoit explicitement le mode de gestion des voies et espaces communs lors de la réalisation d'un lotissement. Soit une ASL (association syndicale libre) prendra à sa charge l'entretien de ces parties, soit une collectivité territoriale peut, via une convention signée avec le lotisseur prévoir la reprise de ces parties dès l'achèvement des travaux.

En l'espèce, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la société LE PARC DES MOISSONS prévoyant la reprise de la voirie et des parties communes, ainsi que les conditions de cette reprise qui concernera :

- 1) La voirie, les trottoirs, les accès, allées et sentes visées
- 2) L'éclairage public, le mobilier urbain et les équipements communs
- 3) Les espaces libres et les espaces verts plantations et cheminement verts,
- 4) Les places de stationnements non privatives.
- 5) Les réseaux d'assainissement

Les superficies se décomposent comme suit :

- 461 m² pour partie située sur la rue du parc ;
- 3547m² pour le reste des voiries et espaces verts rétrocedés.

Vu la convention présentée ainsi que ses annexes,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

EST FAVORABLE au projet de rétrocession présenté par M. le Maire

AUTORISE M. le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération

GESTION / FINANCES

- Liquidités au 4 juillet 624 902 €, les participations syndicales ont toutes été payées dont le SIVOS (405 000 €)

URBANISME

- Ombrière parking du collège : une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée par Nexity, pour le Département afin d'installer des ombrières et des panneaux photovoltaïques sur les parkings du collège
- Point sur le projet d'ombrières parking de la gare : le SEY propose de couvrir une allée uniquement, pour un montant de 2 500 €. D'autre part, le SEY propose le rachat par la commune de l'électricité produite à un tarif inférieur à celui proposé actuellement. Le projet devra être rediscuté en septembre 2024.
- OAP n°6 Rue du Parc : Une demande d'autorisation d'urbanisme va être déposée pour la réalisation de 16 maisons individuelles et 1 immeuble de 30 logements collectifs en accession à la propriété. La pré-commercialisation devrait débuter en septembre 2024, avec un début de chantier janvier 2025 et une livraison fin 2027

BATIMENTS MATERIEL

- Eglise : l'état sanitaire du clocher est inquiétant. Un architecte du patrimoine est venu le 4 juillet 2024 pour préparer les travaux. Il doit venir la semaine suivante pour présenter un projet. Les travaux vont être entrepris sous condition de prise en charge très substantielle par le Département au titre du fond d'urgence

VOIRIE

- Parking rue de la Forêt : travaux terminés et donnant toute satisfaction
- Fossé de la Butte terminé, nivellement lieu de stockage au bassin d'orage, rue du Pressoir
- Travaux d'élargissement des trottoirs rue René Dhal ont commencé le 3 juillet 2024. Le chantier avance très vite grâce à la fermeture de la voirie. Le passage piéton va être déplacé et sera en face de la rue de la Forêt avec un éclairage bleu
- La Scellée, La Butte ok. Gravillonnage restant à faire à quelques endroits.
- Caniveaux à changer à Thiron, mais difficultés à cause d'une haie non taillée, provoquant le chevauchement du trottoir par les camions de ramassage d'ordures ce qui provoque les dégâts.
- Les stationnements rue Patton ont été tracés (5 places)
- Suite aux rappels de la mairie, plusieurs haies empiétant sur l'espace public ont été taillées par les administrés

ENVIRONNEMENT

- Panneau des 6 circuits de randonnées installé au parking de la gare
- Le Massif devant le tennis est terminé en attendant d'éventuelles modifications à l'automne
- Un nouvel arrêté cadre sécheresse du 2 juillet 2024 a été publié par la préfecture

FETES ET ANIMATIONS

- 8 et 9 juillet : Spectacle KO par « étincelles Bouillasse » + atelier clown et atelier piano
- 14 juillet : Inscriptions en cours 113 adultes et 32 enfants, 2 vacataires seront embauchés
- 31 août : rando barbecue
- 8 septembre : forum des associations

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin municipal : articles pour le 12 juillet. Livraison le 30 août
- La Commune de Bréval devrait être commune « pilote » pour la coupure totale du réseau cuivre janvier 2028, toutes les entreprises et les particuliers doivent avoir basculé sur des solutions autres (Fibre, 4G...)
Problématique potentielle : professionnels, saturation des demandes et délais allongés pour les travaux

MISSION LOCALE :

- La mission locale viendra sur la commune le 18 septembre

2024-28

ACTION SOCIALE :

- Katia poursuit ses missions en juillet
- Service Pam Francilien Transport à la demande dans l'Ile-de-France à destination des personnes à mobilité

- réduite, en situation de handicap ou dépendantes
- Bus insertion : le bilan de septembre est repoussé à la fin de l'année. Un dernier passage le 23 octobre
- Toujours dans l'attente de l'agrément pour obtenir un service civique
- L'école va avoir un service civique pour l'année prochaine
- A partir de septembre 2024 : le dépistage du mélanome en téléconsultation devrait être plus fréquent

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

- Conseil communautaire du 25 juin 2024

MARPA :

- Kermesse le 7 septembre

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- Mise en place d'un logiciel de réservation en ligne permettant une meilleure visibilité pour les familles et moins d'administratif pour la commune
- Convention passée entre le SIVOS et la Ligue

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- La fin d'année scolaire s'est bien déroulée. Pour l'année à venir, des économies vont être mises en place, notamment la suppression d'un circuit de bus scolaire.

SIVSCP

- Prochaine réunion en septembre

SICOREN

- Réunion à la préfecture avec M. STEFANINI. Tout le monde est d'accord pour faire le nécessaire pour la remise en état, mais les communes n'ont pas les finances : des recherches de subvention sont en cours

SEY

- Réunion le 2 juillet 2024 : élection du Président et des 13 vice-Présidents, des assesseurs (1 élu de Bréval).
- Election des membres de la Régie « SEY EnR », du Président et du directeur de la Régie. Election des membres de la commission d'appel d'offre, dont un élu de Bréval

ASSOCIATIONS

- 21 juillet : brocante des pompiers qui est quasiment complète
- 25 août : Fête de la Moisson Bréval Agri
- 8 Septembre Marché de producteur organisé par Sol & Joy + forum des associations
- 7 septembre Kermesse de l'AGMRB (Marpa)

QUESTIONS DIVERSES

- Installation de toilettes automatiques à la gare par la SNCF qui sont opérationnelles
- Création d'une ligne de Bus A14 à la rentrée de septembre : Bréval → La Défense
3 Allers le matin (6h30, 7h30, 8h30) et 3 retours (16h45, 17h45, 18h45). Trajet d'environ 1h10 passant par Longnes, Dammartin-en-Serve, Septeuil, Vert et Auffreville-Brasseuil
- M. FOUCAULT fait remarquer que les nids d'abeille rue de la Forêt contiennent du gravillon et non de l'herbe comme prévu : M. SIMENEL répond que l'engazonnement se fera à l'automne
- Question de Julien MOREAU Rue Georgette Aucher : peut-être installer un miroir à la sortie coté rue René Dhal. La commission voirie devra donner son avis

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 6 septembre 2024

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2024
Convocation du 2 juillet 2024

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), ANNIE ZACCHERINI (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON)

SECRÉTAIRE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2024-041 Dénomination de voies communales

2024-042 Convention anticipée pour la reprise de la voirie et de parties communes programme OAP 6 Rue du Parc

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

